



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 2022

Présents	Représentés	Excusés	Absents
ASTREOUD Richard DE OLIVEIRA Manuel ESPITALLIER Robert ESTACHY Robert FAURE Gaston IMBERT Edmond MARCHETTI Saturnin MASSE Arlette ORIGLIO Placide PELLISSIER Georges RENE Bernard ROUX Claude SEVIGNON Bernard SOULAN Gérard	ALBRAND Laurent BOURRELY Jean-Pierre CARASSO Josiane CONSTANT Guy	CHIESA Georges	
(14 présents)	(4 pouvoirs)	(1 excusé)	(0 absent)

Il est 10h00, Monsieur Claude ROUX, Président, ouvre la séance en présence de 14 membres et fait état des pouvoirs de représentation donnés par 4 membres. Le Président remercie la Municipalité de La Bâtie-Neuve et salue la présence de Monsieur Jean-Philippe BREARD, Adjoint au Maire, représentant le Maire de La Bâtie-Neuve ainsi que celle de Monsieur Jean-Pierre EYRAUD, Président du District Bouliste 04-05. Il soumet à l'assemblée la désignation de Monsieur Gérard SOULAN comme secrétaire de séance. Le Président remercie également Monsieur Stéphan BOGOSSIAN pour l'accueil de l'association au sein de son établissement.

Après avoir remercié Monsieur Jean-Pierre BONNET, correspondant du Dauphiné Libéré, et excusé retenu par d'autres occupations, le président fait le bilan de « l'interclubs » après 5 rencontres. La prochaine et dernière rencontre aura lieu le 5 février à Sisteron.

Le président donne ensuite la parole à Monsieur Robert ESPITALLIER, trésorier de l'association pour le bilan financier.

Le trésorier fait état des dépenses (11 048 €) et des recettes (9 263€) ce qui représente un déficit de 1 785€ pour l'exercice 2020-2021 avec cependant un solde positif de 1 605€. Il souligne que la situation sanitaire a engendré une activité quasi nulle et entraîné une absence de recettes estimées à 2 420€.

Après lecture, le bilan financier soumis au vote de l'assemblée.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Le bilan financier est approuvé à la majorité.

Monsieur BREARD, représentant le Maire a exprimé sa satisfaction de constater que « La Joyeuse Boule Bastidonne » est prête à repartir sur de nouvelles bases.

L'autre point important de l'ordre du jour est le renouvellement du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre EYRAUD, Président du District Bouliste 04-05 a tenu à préciser qu'il est indispensable que « La Joyeuse Boule Bastidonne » procède, dans les plus brefs délais, à une refonte de ses statuts afin de répondre aux exigences de la Fédération Française du Sport Boules. Il a ensuite rappelé quelques points du règlement :

- la présentation des licences signées (signature et cachet) par le médecin est obligatoire pour participer à chaque compétition.
- Le fichier des licenciés est en cours de révision compte tenu du nombre d'erreurs en parties liées à l'orthographe des noms
- Toute licence commandée sera facturée. Il conseille donc à l'association d'exiger le règlement pour toute demande de licence.

Le second point important à l'ordre du jour était le renouvellement du Conseil d'Administration. Le Président a rappelé qu'à ce jour il ne reste que 3 membres en son sein : MM Robert ESPITALLIER, Placide OREGGIO et Claude ROUX. Il donne lecture de la liste des membres ayant fait acte de candidature pour siéger au sein du Conseil d'Administration. : Laurent ALBRAND, Robert ESTACHI, Placide OREGGIO, Georges PELLISSIER, Claude ROUX, Bernard SEVIGNON, Gérard SOULAN. Il rappelle que selon l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration peut comprendre jusqu'à 10 membres. IL sollicite donc les membres présents pour savoir si parmi eux il y a de nouvelles candidatures en vue de composer le Conseil d'Administration. Sans nouvelle candidature, la liste proposée est mise au vote.

Résultat de l'élection du Conseil d'Administration

	Inscrits	19	
	Exprimés	18	
	Abstentions	4	
		Nb de voies	
ALBRAND	Laurent	14	Elu
ESTACHI	Robert	14	Elu
ORIGLIO	Placide	14	Elu
PELLISSIER	Georges	14	Elu
ROUX	Claude	14	Elu
SEVIGNON	Bernard	14	Elu
SOULAN	Gérard	14	Elu

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira ultérieurement afin d'établir la composition du Bureau.

La parole est donnée à Monsieur Robert ESTACHI qui a en charge l'organisation des rencontres « INTERCLUBS ».

Il demande aux personnes sollicitées pour participer aux compétitions de répondre aux messages le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation et notamment les déplacements.

Le Président informe qu'une nouvelle assemblée générale « spéciale modification des statuts » aura lieu dans le courant du premier trimestre 2022. Un exemplaire du projet de statuts sera remis à chacun des membres.

Le Président informe l'assemblée du prochain concours qui sera organisé par « La Joyeuse Boule Bastidonne » le 9 avril 2022 au boulodrome des Césarès. Concours 16 quadrettes en 3 parties plus la finale ouvert aux 3^e et 4^e catégories. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 9 mars 2022.

La séance est levée à 11h45.

**Le Président,
Claude ROUX**

